

**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-03-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)****SÉANCE DU 03 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six,
Le trois février,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

N° 03/26**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

Procuration Estelle BOURNEZ par Christophe JOUVIN, Christophe FAIVRE-PIERRET par Angèle LIME, Maxime GROSHENRY par Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET par Jean-Pierre CUNCHON, Patrick SEBILLE par Patricia LABERTERIE

Suppléé(e)s

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie LAURENT, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER, Mireille PICARD, James PROUTEAU, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Joel BOLE, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Nathalie KOWAL-BONDY, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Objet de la délibération :

Adhésion BGE 2026

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	5
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote

- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah FAIVRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

BGE Franche-Comté est une association, membre du premier réseau d'aide à la création d'entreprise. Cette structure constitue un partenaire essentiel dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise. Elle permet notamment aux porteurs de projet d'affiner, de structurer et de développer leurs projets, d'accompagner à la réalisation de l'étude de marché, de mobiliser les financements, de conseiller sur les statuts, etc.

La commission 2 qui a été sollicitée pour le choix du forfait d'adhésion, a émis un avis favorable sur l'adhésion de la CCLL à BGE FC, et se dirige vers l'option selon laquelle la Communauté de Communes Loue Lison devient membre de soutien et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire pour un montant forfaitaire de 1000 euros pour l'année civile 2026.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de Communes Loue Lison à recueillir ces données dans le cadre de sa compétence développement économique, le conseil communautaire à l'unanimité :

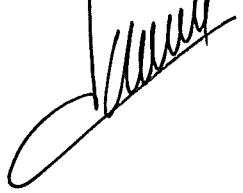
- Valide l'adhésion option 2 à BGE Franche-Comté pour l'année 2026,
- Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion 2026 et tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, le 03.02.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-03-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026